

Aux membres du conseil d'administration

Bayeux, le mardi 24 janvier 2024

Jimmy BRIARD

Principal

Objet : convocation conseil d'administration

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du conseil d'administration du collège le :

Jeudi 2 février 2023 à 18h en salle de réunion (bâtiment administratif)

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 24 novembre 2022

1. Action éducatrice

- Préparation de rentrée 2023 : section sportive scolaire
- Préparation de rentrée 2023 : propositions relatives aux postes
- Épreuve orale du DNB : calendrier de la session 2023

2. Fonctionnement

- Journée « portes ouvertes » du collège
- Acceptation d'un don du foyer socio-éducatif du collège Alain Chartier
- Financement des voyages scolaires – participation des familles : Bruxelles et Blois
- Indemnités pour missions particulières : année scolaire 2022-2023
- Indemnités pour missions particulières : année 2023-2024
- Convention d'hébergement atelier-relais
- Convention d'accueil atelier-relais 2022-2023

3. Budgétaire et financier

- DBM pour information
- DBM pour vote
- Informations concernant les décisions de l'ordonnateur

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

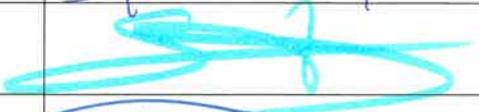
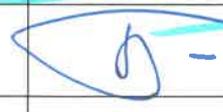
Le chef d'établissement,
Jimmy BRIARD



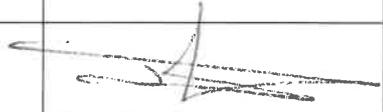
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LISTE DES PARTICIPANTS

Jeudi 2 février 2023

1. Membres de droit

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
BRIARD Jimmy	Principal	X			
DORMOI Sandrine	Principale-Adjointe	X			
GIRARD Julie	Adjointe-Gestionnaire	X			
HAMEL Marie-Emmanuelle	C.P.E.	X			M. E. Mes.

2. Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
DUPONT Jean-Léonce	Conseil Départemental	X					
LEPOULTIER Mélanie	Conseil Départemental	X					
GADY DUQUESNE Patricia	Conseil Départemental		X				
THOMINES Patrick	Conseil Départemental		X				
CHATEL Béatrice	Commune siège	X				X	
MOULIN Gilles	Bayeux-Intercom	Titulaire Voix consultative					
RAFFIN Nelly	Bayeux-Intercom	Suppléant Voix consultative					

3. Personnalités qualifiées

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
TISON Christophe	Personnalité qualifiée		X	X	

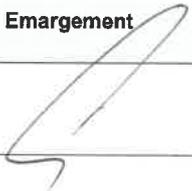
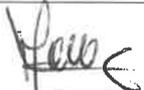
4. Représentants des personnels (Enseignants + AED + A.T.S.S)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
COLARD Arnaud	Professeur	X					
BUCAILLE Stéphanie	Professeur	X					
POUDOULEC Valérie	Professeur	X					
CHAILLOU Christophe	Professeur	X					
DOS SANTOS Charlotte	Professeur	X					
LEROY Gabrielle	Professeur	X			X	X	
SENNECAL Anne	Professeur		X				
GARNIER Marianne	Professeur		X				
GUITTON Romaric	Professeur		X				
LEPERON Christophe	Professeur		X				
PAON Nathalie	A.T.S.S.	X					
MONTEIL Céline	A.T.S.S.	X					
MALLE Sonia	A.T.S.S.		X		X		
BIGOT Nadia	A.T.S.S.		X		X		

5. Représentants des élèves

NOM	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
CASTEL Paco	Délégué	X			X	X	
PETIT Valens	Délégué	X		X			
CORDONNIER Noah	Délégué		X		X	X	
CHAUDET-BOHEZ Noé	Délégué		X	X			

7. Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
ROYER Patrick	Parent Liste FCPE	X		X			
MARQUIS Sandrine	Parent Liste FCPE	X			X	X	
QUENAULT Gismonde	Parent Liste FCPE	X			X	X	
MARIE Loïc	Parent Liste FCPE	X		X			
BERNARD Gildas	Parent Liste FCPE	X		X			
JEAN Christelle	Parent Liste FCPE	X		X			
VIENNE Marion	Parent Liste FCPE		X				
HARDY Guillaume	Parent Liste FCPE		X				
KENDRICK Isabelle	Parent Liste FCPE		X				
BERNARD Tiphaine	Parent Liste FCPE		X	X			
HENRY PICARD Sandra	Parent Liste FCPE		X				
SIMEON Ludovic	Parent Liste FCPE		X	X			

8. Personne invitée

GASSION Sandrine	Agent Comptable		
------------------	-----------------	--	--

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Date de séance : Jeudi 2 février 2023	Séance : <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance : 18h	
Date d'envoi des convocations : mardi 24 janvier 2023	

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du jeudi 24 novembre 2022.

A. Action éducatrice

1. Préparation de rentrée 2023 : section sportive scolaire
2. Préparation de rentrée 2023 : propositions relatives aux postes
3. Epreuve orale du DNB : calendrier de la session 2023

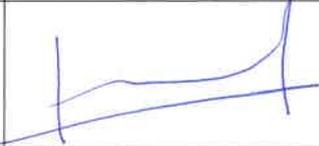
B. Fonctionnement

1. Journée « portes ouvertes » du collège
2. Acceptation d'un don du foyer socio-éducatif du collège Alain Chartier
3. Financement des voyages scolaires – participation des familles : Bruxelles - Blois - Macédoine du Nord
4. Indemnités pour missions particulières : année scolaire 2022-2023
5. Indemnités pour missions particulières : année 2023-2024
6. Convention d'hébergement atelier-relais
7. Convention d'accueil atelier-relais 2022-2023

C. Budgétaire et financier

1. DBM pour information
2. Liste des contrats 2023
3. Informations concernant les décisions de l'ordonnateur

D. Questions diverses

NOM	SIGNATURE
Président : M. Briard Jimmy	
Secrétaire : M ^{me} Dormoi Sandrine	

	Nombre
Total de membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	19
Membres invités en qualité d'experts	0

Le quorum est atteint. Le Président ouvre donc la séance à **18h02**

- Vérification du quorum :
 - ↳ 18 membres présents. Le quorum est atteint.
- Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal :
 - ↳ M^{me} Dormoi Sandrine est désignée secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'administration ;
 - ↳ Le procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 24 novembre 2022 est soumis au vote des membres présents
 - est approuvé (*mentionner le nombre de voix pour, contre et les abstentions*)

Vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- Présentation de l'ordre du jour par le Président de séance. M. Briard précise que le financement de la mobilité Erasmus + en Macédoine du Nord a été ajouté aux autres voyages scolaires. Par ailleurs, il n'y aura pas de décision budgétaire modificative pour vote mais l'approbation de la liste des contrats d'entretien, de maintenance ou de fournitures.

A. ACTION EDUCATRICE

M. Briard fait une présentation du contexte réglementaire et des opérations de préparation de rentrée : compétences état/EPL, effectifs prévisionnels (*division, langues vivantes et enseignements facultatifs*), modalités de calcul de la dotation globale horaire (DGH), des priorités ministérielles (*classe de 6^{ème} renforcée*) et des choix évolutifs concernant l'utilisation de la part « autonomie » de la dotation de l'établissement (*annexe 01*).

M^{me} Poudoulec demande de voter l'emploi de la DGH en se référant à une demande du conseil d'état. M. Briard indique que – conformément aux articles R421-2 et R421-9 du code de l'éducation - la structure pédagogique et l'emploi de la DGH seront bien soumises au vote du CA mais en fin d'année scolaire, début juillet. M. le principal explique que ce calendrier n'empêche pas la poursuite des échanges initiés lors du conseil pédagogique du 20 janvier 2023 car tous les documents préparatoires ont été communiqués.

18h19 : arrivée de madame Lepoutier => nombre de votants = 19

Les parents élus s'interrogent sur l'effectif retenu à la baisse pour le niveau 3^{ème} l'année prochaine. En effet, la prise en compte de l'effectif actuel de 4^{ème} (121) permettrait l'ouverture de 5 divisions de 3^{ème}. Monsieur Briard explique que les prévisions sont effectuées à partir des constats d'effectifs présents dans les établissements corrigés par des projections statistiques. Dans le cas du collège, cela donne un résultat favorable pour le niveau 4^{ème} (115 présents => 122 retenus), moins pour le niveau 3^{ème} (121 présents => 115 retenus). Il indique que le dialogue se poursuit avec les services de la direction académique pour suivre l'évolution des effectifs jusqu'au mois de juin.

Des représentants des personnels et des parents soulignent l'impossibilité en l'état actuel des prévisions d'accueillir d'éventuels maintiens en 3^{ème}. M. Briard précise que si des élèves devaient être maintenus, ils pourraient éventuellement être orientés vers un établissement proche si de la place est disponible. Dans tous les cas, ces hypothèses feront partie des échanges avec les services de la DSDEN en fin d'année en fonction de l'évolution des effectifs et des parcours des élèves.

Des enseignants questionnent sur l'éventuelle révision de la carte scolaire, notamment au titre de la mixité sociale. Madame Lepoutier répond que la carte scolaire sur notre secteur est récente. Monsieur Briard ajoute que l'assouplissement de la sectorisation est mis en œuvre sur certains collèges de l'agglomération caennaise dans le but d'y développer une plus grande mixité sociale. La sociologie des deux collèges publics de Bayeux (*hors SEGPA*) étant assez proche, des modifications à court terme ne semblent pas nécessaires. Par contre, il rappelle que M^{me} la Rectrice a déjà pris des mesures pour améliorer la mixité sociale sur les deux lycées publics.

La prévision des effectifs pour la section scolaire sportive, la section bilangue, l'espagnol, l'allemand et les langues anciennes est présentée. Il est constaté un déséquilibre entre l'allemand et l'espagnol.

Deux propositions sont faites :

- Constituer deux groupes d'allemand : un en 5^{ème} et un regroupant les 4^{ème} et 3^{ème} qui auraient 2 heures semaines en groupe et 1 heure quinzaine par niveau. Cette proposition est source de débats.
- Constitution prévisionnelle d'un groupe d'hellénistes qui sera confirmée ou infirmée en fonction du nombre d'élèves.

Des représentants de parents et d'enseignants indiquent que la suppression d'un groupe d'allemand rendra les conditions d'enseignement plus difficiles et les apprentissages moins faciles (*à cause des différences de niveau entre les élèves*). L'équipe de direction précise que même dans une classe à simple niveau, il y a des différences importantes de niveau de maîtrise des compétences. Elle insiste sur l'effectif du groupe qui sera inférieur à 20, réservant des conditions correctes pour travailler. Monsieur Briard précise que le financement des groupes supplémentaires ou des enseignements optionnels est fait sur la part autonomie de l'établissement. Si deux heures de plus sont utilisées pour faire un groupe d'allemand à 9 ou 10, elles ne pourront pas être utilisées pour des groupes à effectifs plus nombreux où les besoins des élèves peuvent également être importants.

Les priorités ministérielles annoncées pour la classe de 6^{ème} interrogent des membres du CA sur sa mise en œuvre : Qui encadrera devoirs faits ? Quand auront lieu les interventions des professeurs des écoles ? Combien d'heures obligatoires de « devoirs faits » pour les élèves ?

Le principal indique que des informations et des textes réglementaires interviendront sans doute dans les prochaines semaines.

1. Préparation de rentrée 2023 : section sportive scolaire (annexe 02)

La section sportive scolaire du collège Alain Chartier bénéficiait à sa création d'une dotation spécifique de 3 heures. A la suite de la fusion des deux académies normandes, cette dotation s'est progressivement réduite. Depuis la rentrée 2022, les modalités de calcul de la dotation horaire globale n'incluent pas de dotation spécifique aux sections sportives scolaires. Ces dispositifs doivent donc être financés sur la part autonomie de

l'établissement (comme la bilangue espagnol ou les langues et cultures de l'antiquité).

Comme convenu en juin 2022, M. Briard propose d'échanger sur la poursuite de la section sportive scolaire basket à la rentrée 2023 sur les 4 niveaux (besoin = 6h sur la part autonomie). L'autre hypothèse serait l'extinction progressive de la section sportive : maintien en 2023-2024 de la section pour les niveaux 5^{ème}/4^{ème} et 3^{ème} (besoin = 6h sur la part autonomie) ; en 4^{ème} et 3^{ème} en 2024-2025 (besoin = 3h sur la part autonomie) puis seulement 3^{ème}.

Des parents élus soulignent que cette section apporte une plus-value au collège, elle fait partie de l'identité de l'établissement et il serait dommage de s'en passer.

Des représentants des enseignants regrettent que des financements abondent pour créer des sections, des projets et que ces moyens ne soient plus reconduits une fois installés et l'offre proposée.

Un enseignant interroge sur l'expérimentation de deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activités physiques et sportives. M. Briard indique qu'il n'a pas d'information particulière sur le déploiement de ce dispositif dans le département.

Le chef d'établissement sollicite l'avis du conseil d'administration pour la reconduction de la section sportive scolaire basket à la rentrée 2023 de la 6^{ème} à la 3^{ème} (financement sur la part autonomie de l'établissement = 6h).

Vote Pour : 16 Contre : 3 Abstention : 0

2. Préparation de rentrée 2023 : propositions relatives aux postes (annexe 02)

M. Briard présente les propositions relatives aux postes :

Postes définitifs :

Aucune suppression / aucune création

Moyens provisoires : (susceptibles d'évoluer en fonction des opérations de préparation de rentrée)

- Allemand : besoin d'un(e) enseignant(e) pour 5 heures « poste » (HP)
- Anglais : besoin d'un(e) enseignant(e) pour 7 HP
- Histoire-géographie : besoin d'un(e) enseignant(e) pour 6 HP
- Lettres modernes : besoin d'un(e) enseignant(e) pour 9 HP
- Mathématiques : besoin d'un(e) enseignant(e) pour 14 HP
- Physique-chimie : besoin d'un(e) enseignant(e) pour 13,5 HP
- Technologie : 12 HP à effectuer dans un autre établissement

Des enseignants regrettent que des professeurs doivent partager leur temps entre plusieurs établissements (allemand) au regard du peu d'heures à effectuer dans le collège. M. Chaillou explique que c'est leur statut qui veut cela, que ce n'est pas confortable mais que le fonctionnement des établissements en dépend.

M. Briard soumet – pour avis – les propositions relatives aux postes définitifs dans l'établissement pour la rentrée 2023.

Vote Pour : 9 Contre : 8 Abstention : 2

3. Epreuve orale du DNB : calendrier de la session 2023 (annexe 2)

M^{me} Dormoi présente le calendrier concernant l'épreuve orale du DNB pour la session 2023 :

- Epreuve de préparation à « l'oral du DNB » : vendredi 12 mai 2023
- Choix des sujets pour l'épreuve orale du DNB :
 - ⇒ distribution des fiches de choix aux élèves entre le 2 et le 5 mai 2023 par le(la) professeur(e) principal(e) [PP].
 - ⇒ retour de la fiche de choix validée par le PP ou un enseignant de l'équipe pédagogique pour le mercredi 17 mai 2023 au plus tard.
- Epreuve orale du DNB : mercredi 14 juin 2023

B. FONCTIONNEMENT

1. Journée « portes ouvertes » du collège (annexe 02)

La journée « portes ouvertes » se tiendra le vendredi 31 mars de 17h à 19h30 selon les mêmes modalités que l'année dernière. Des partenaires y seront associés (*Nomad – Conseil départemental du Calvados – FCPE*). Le public attendu est composé essentiellement des futurs élèves de 6^{ème}, de leurs responsables légaux et des parents d'élèves du collège.

2. Acceptation d'un don du foyer socio-éducatif du collège Alain Chartier (annexe 02)

Le FSE propose un don de 2 946,87 € pour le financement des voyages scolaires de l'année 2022-2023.

M. Briard soumet l'acceptation du don au vote des membres du conseil d'administration.

Vote	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Monsieur Briard en profite pour remercier les enseignants investis dans le FSE et ceux qui se mobilisent pour organiser des voyages et sorties.

3. Financement des voyages scolaires – participation des familles : Blois (annexe 05)

M. Briard rappelle l'organisation prévue du voyage scolaire à Blois pour lequel le conseil d'administration a déjà donné son accord. Suite aux nouveaux éléments financiers, il propose d'adopter :

- Les modalités de financements

Vote	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

- La participation des familles d'un montant de 75 €

Vote	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

4. Financement des voyages scolaires – participation des familles : Bruxelles (annexe 06)

M. Briard rappelle l'organisation prévue du voyage scolaire à Bruxelles pour lequel le conseil d'administration a déjà donné son accord. Suite aux nouveaux éléments financiers, il propose d'adopter :

- Les modalités de financements

Vote	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

- La participation des familles d'un montant de 75 €

Vote	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

5. Financement des voyages scolaires – participation des familles : mobilité européenne dans le cadre de l'accréditation Erasmus + (annexe 07)

M. Briard rappelle l'organisation prévue pour la mobilité européenne prévue en Macédoine du Nord pour laquelle le conseil d'administration a déjà donné son accord. Il précise que le règlement du dispositif Erasmus + ne permet pas le financement de toutes les catégories de dépenses, notamment certaines visites culturelles ou patrimoniales. C'est pourquoi une participation des familles d'un montant de 25 € est nécessaire.

Suite à ces informations, il propose d'adopter :

- Les modalités de financements

Vote	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

- La participation des familles d'un montant de 25 €

Vote	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

6. Indemnités pour missions particulières : année scolaire 2022-2023 (annexe 02)

A ce jour, il reste 7,50 HSA non utilisées sur la dotation horaire pour cette année scolaire 2022-2023. 4 HSA sont réservées pour le paiement des enseignants intervenant à l'atelier-relais du Bessin.

Les enseignants qui organisent des voyages ne peuvent pas être rémunérés en heures supplémentaires (HSE) qui ne servent à rémunérer que le « face à face pédagogique ». Afin d'indemniser les enseignants pour ces missions supplémentaires, le chef d'établissement sollicite l'avis du conseil d'administration afin de demander à M^{me} la Directrice académique l'autorisation de transformer 1,5 HSA en 1,5 IMP.

Vote	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

7. Indemnités pour missions particulières : année 2023-2024 (annexe 02)

M. Briard présente la répartition de l'enveloppe d'IMP pour l'année 2023-2024.

Missions particulières	Dotation IMP
<i>Attribution dès la première phase de préparation de rentrée</i>	
Coordination activités physiques, sportives et artistiques	1
Laboratoire technologie	1
Maintenance du réseau et référent usages pédagogiques du numérique	3,25
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>5,25</i>
<i>Attribution après communication par l'établissement du personnel assurant effectivement la mission pour l'année scolaire 2023-2024</i>	
Référent pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL)	0,50
Référent culture	0,50
Référent « devoirs faits »	0,50
Référent « persévérance scolaire »	0,50
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>2</i>

Il la soumet à l'approbation des membres du CA.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

8. Convention d'hébergement atelier-relais (annexe 08)

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer la convention permettant l'accueil des élèves de l'atelier-relais du Bessin au service de restauration du lycée Alain Chartier.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

20h03 : Départ de Noé Chaudet-Bohez => 18 votants

9. Convention d'accueil atelier-relais 2022-2023 (annexe 09)

M. Briard sollicite l'autorisation des membres du conseil d'administration pour signer la convention permettant l'accueil des élèves de collèges du Bessin dans le dispositif « atelier-relais » rattaché au collège Alain Chartier.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

C. BUDGETAIRE ET FINANCIER

1. DBM pour information (*annexes 10 & 11*)

M^{me} Girard présente des DBM pour information. Il s'agit de ré-imputations comptables, d'ajustements ou de subventions spécifiques du conseil départemental liées au remboursement de travaux effectués.

2. Liste de contrats – budget 2023 (*annexe 13*)

A la demande de l'agence comptable, M^{me} Girard présente la liste des contrats de maintenance, d'entretien ou de fournitures liée au budget 2023.

M. Briard demande donc l'autorisation du CA pour la signature de ces contrats et le paiement des sommes afférentes.

Vote **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

20h35 : départ de Monsieur Chaillou => 17 votants

3. Décisions de l'ordonnateur pour information (*annexe 12*)

M^{me} Girard indique que les listes des virements entre activités pour pouvoir équilibrer les comptes sont présentes dans l'annexe 12. Ces décisions de l'ordonnateur sur le budget 2022 sont communiquées pour information car elles ne modifient pas les montants des différents services.

D. QUESTIONS DIVERSES

A la demande d'une partie des personnels enseignants, M. Colard fait lecture d'une motion concernant la suppression de l'enseignement de technologie en classe de 6^{ème}. M. Royer, au nom des représentants des parents d'élèves, s'associe à cette motion et regrette que l'heure de soutien et d'approfondissement en français ou en mathématiques soit financée par cette suppression. Il aurait préféré qu'elle le soit par l'attribution de moyens supplémentaires.

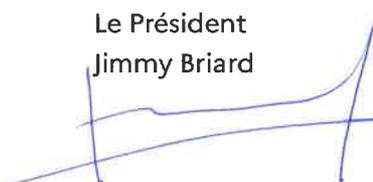
Vote **Pour : 13** **Contre : 3** **Abstention : 1**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à **20h43**

La Secrétaire de séance
Sandrine Dormoi



Le Président
Jimmy Briard



Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième.

Le ministre a annoncé par voie de presse, le 12 janvier dernier son intention de supprimer l'enseignement de Technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision arbitraire, brutale et sans concertation préalable avec les personnels de l'Éducation nationale, à travers leurs représentants, est en tout point inacceptable.

En apportant dès la Sixième des savoirs dans les domaines notamment des objets techniques, des matériaux, des énergies, des transports, en développant des savoir-faire et savoir-être liés aux démarches expérimentales et de projet, l'enseignement de la technologie a toute sa place parmi les disciplines indispensables à la culture générale commune que doit acquérir tout élève.

De même son rôle dans l'acquisition de notions et compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques sur cette première année de collège est primordial et ne peut être remis en question. Le déficit de maîtrise de compétences de base en informatique aura un impact négatif sur toutes les disciplines. Qui s'en chargera désormais alors que dans le même temps notre Ministère souhaite mettre en place une attestation de sensibilisation au numérique PIX 6^{ème}? La question reste sans réponse !

Selon le collectif Maths et Sciences, depuis la réforme du bac en 2019, l'effectif des élèves à profil scientifique a plongé de 24% pour un nombre stable de bacheliers. Pire, la part des filles a encore plus baissé : parmi les élèves recevant plus de 6 heures de cours de maths en terminale, l'effectif des filles a baissé de 61% !

Grâce à un travail en profondeur et sans relâche durant les deux dernières décennies, l'effectif des filles avait augmenté jusqu'à représenter 47% des élèves présentant un bac scientifique.

En terminale seulement 1, 6 % des élèves choisissent la voie des sciences de l'Ingénieur ! et 2, 5 % celle du numérique et des sciences de l'information !

Notre pays doit relever des défis majeurs en matière de santé, d'énergie, d'adaptation au changement climatique, de renforcement de son tissu industriel.

La France veut se réindustrialiser, reprendre sa place dans le nucléaire, conquérir la chaîne de valeur de l'hydrogène, réussir la transition écologique et énergétique, se renforcer dans le digital...

5.000 ingénieurs manquent dans la filière hydrogène, 10.000 dans la filière de l'air et de l'espace, 10.000 dans le nucléaire... chaque année 38.000 nouveaux ingénieurs sont diplômés, alors qu'il en faudrait 60.000.

La solution ne pourra pas venir de la réduction de la place des sciences et de la technologie dans les enseignements du socle commun.

Le gouvernement fait un choix budgétaire sans fondement pédagogique. Il doit au contraire tout mettre en œuvre pour recruter les professeurs de technologie dont il a besoin et rendre les carrières attractives en augmentant significativement les salaires. Le financement de l'heure supplémentaire de français et de maths en 6ème ne doit pas se faire au détriment de la technologie.

D'autre part et pour compenser cette suppression, l'annonce d'une «revalorisation» de l'enseignement de la Technologie sur le cycle 4 paraît bien imprécise, incongrue et peu crédible.

Cet enseignement est en effet malmené et déconsidéré depuis de nombreuses années: horaires réduits, groupes à effectifs réduits supprimés, moyens diminués, arrêt des apprentissages manuels, malgré les interpellations régulières des professeurs, de leurs associations, des syndicats et de nombreux acteurs reconnus des mondes scientifiques et professionnels. Comment croire ainsi à une réelle «revalorisation» de cet enseignement sur le cycle 4 ?

Il est plutôt à craindre la suppression de l'enseignement de Technologie au collège afin, en fait, d'instaurer, de la 5e à la 3e, une demi-journée par semaine consacrée à la découverte des métiers, dont les métiers techniques et manuels.

Encore une fois le discours est à l'opposé des faits, comme cela fut le cas récemment avec les réformes des voies technologiques et professionnelles, elles aussi pour soi-disant revaloriser ces enseignements, ou la disparition des mathématiques du tronc commun en 1ère, mais qui n'ont vu qu'une suite de destruction de contenus, de pratiques, de sens et bien sûr d'heures d'enseignement.

Cette annonce à quelques semaines du vote en conseil d'administration des DHG dans les collèges met aussi forcément à mal les équipes pédagogiques et de direction de ces établissements. Si la technologie est supprimée en Sixième, quid du programme de «sciences et technologie» sur le cycle 3 ? S'il s'agit bien de l'enseignement de ce champ disciplinaire, c'est tout l'enseignement de «sciences et technologie» qui est impacté et qui est à revoir sur les cycle 3, mais aussi 2 et 1 ... Si seule une heure dévolue à la Technologie est supprimée mais que le même programme demeure, cette suppression fait peser sur nos collègues de SVT et de Physique-Chimie la responsabilité de compenser cet enseignement, avec non plus quatre mais trois heures pour cela, et sans avoir suivi les études nécessaires pour dispenser cette matière, ni formation préalable. Ni l'un ni l'autre n'est acceptable!

Quoi qu'il en soit, cette volonté du ministre met clairement en péril les postes d'un très grand nombre de professeurs de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement, voire être victimes d'une mesure de carte scolaire. Comble du mépris du Ministère pour ces personnels, on ose leur suggérer qu'ils pourraient cependant assurer les heures de soutien en Mathématiques ou Français, à savoir des champs disciplinaires pour lesquels ils n'ont pas été formés. Cette annonce est pour nous là aussi une aberration et démontre bien le désintérêt du Ministère pour garantir la qualité des apprentissages normalement due aux élèves et tant vantée à leurs parents.

Pour conclure, cette décision arbitraire, incohérente et impromptue n'est assurément au final qu'une mesure purement comptable, supprimant une discipline pour financer à moyens constants des heures de soutien en faveur d'autres. Ne serait-il pas plus judicieux de donner au 1er degré les moyens de travailler correctement au lieu de créer cette pseudo-remédiation au collège ? Là encore, elle démontre le peu de considération de notre Ministère pour les équipes enseignantes, de direction, mais en tout premier lieu pour les élèves. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la Technologie en Sixième et rappelons qu'aucun texte réglementaire ne le permet ou ne l'impose à ce jour. Nous invitons ainsi l'ensemble des membres de ce Conseil d'Administration à dénoncer cette décision ministérielle en votant POUR cette motion. En vous remerciant de votre soutien.

Une partie des représentants des personnels enseignants,